

CHSCT Spécial Faculté des Sciences du Sport

En audioconférence

Compte Rendu du 17 novembre 2020

Membres présents : François Cottin, Nathalie Jacob-Righini, Norine Coussot, Docteur Martine Berthier, Marianne Boivin, Gaëlle Giraudier, Sophie Michel, Yann Beudaert, Patrick Colas, Christel Gutmann

Ouverture de la Séance à 9h40

Ordre du jour :

- Approbation du CR des séances du 6 mars 2020 et 11 mai 2020
- Lecture des registres de sécurité
- Retour sur les exercices d'évacuation
- Point sur la crise sanitaire :
 - Organisation et mise en place fonctionnelle
 - Situation à la F2S
- Point sur le télétravail des personnels administratifs et techniques de la composante
- Questions diverses

1/ Approbation du CR des séances du 6 mars 2020 et 11 mai 2020

Sophie Michel s'interroge sur le document qui était à produire et dont il est fait mention dans le compte rendu du 6 mars 2020 (page 3) l'avis ayant déjà été voté en séance.

Marianne Boivin confirme qu'il a bien été demandé aux représentants des personnels un document succinct reprenant les 2 phrases ayant fait l'objet de l'avis. Elle explique que les comptes rendus des CHSCT sont bien transmis à la Présidence et à la disposition des membres du CHSCT central mais lorsqu'il est demandé qu'un point précis soit remonté, il faut produire un document reprenant le point qui a fait l'objet d'un avis lors du CHSCT. Cela permet d'insister dessus.

Nathalie Jacob-Righini demande à ce que les remarques soient transmises en amont de la réunion afin de pouvoir apporter des éléments de réponses lors du CHSCT.

Les comptes rendus du 6 mars 2020 et du 11 mai 2020 sont adoptés à l'unanimité

2/ Lecture des registres de sécurité

Nathalie JR : Hormis un accident de sport au bâtiment 225, il n'y a rien de noté sur les différents registres des bâtiments 335, 470 et 310 ni sur celui du Centre équestre (331).

Les registres ont été visés.

Cette absence de retour s'explique par le fait qu'il y ait très peu d'étudiants sur place depuis le mois de mars.

Par ailleurs, tout le monde ne s'est peut-être pas approprié ces registres qui permettent une bonne traçabilité des problèmes et de mettre des solutions en place.

Une information régulière est à faire sur l'existence de ces documents.

Yann Beudaert va dans le sens de Nathalie JR et demande à ce que soit précisé l'emplacement du registre du bâtiment 470.

Nathalie JR va renvoyer une information sur ce point.

3/ Retours sur les exercices d'évacuation

Patrick Colas. : Les exercices ont eu lieu le 13 octobre dernier sur tous nos bâtiments et se sont bien passés.

Il a été relevé quelques défauts techniques et concernent principalement l'absence de report de l'alarme incendie au poste de sécurité du campus (335 & 310 & CE) et le non déclenchement automatique des BAES (335 & 225). Les résolutions sont en cours de traitement.

(Relevés en annexes du CR)

Au CE, le nouveau système de sécurité incendie a été installé et fonctionne bien.

Aucune remarque.

4/ Point sur la crise sanitaire

Yann B informe les membres du conseil que les représentants du personnel ont émis plusieurs avis concernant ce point qu'ils souhaitent soumettre au vote.

1. Les représentants du personnel (RP) du CHSCT spécial STAPS rappellent l'article 57 du décret 82-453: "*Le comité est consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, **avant toute transformation importante** des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit **ou de l'organisation du travail**, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;*"

Les RP demandent à ce que les personnels soient consultés avant toute transformation de l'organisation du travail qui les concerne directement (changement de modalités de travail, travail à distance, emploi du temps, etc.).

Les RP du CHSCT spécial STAPS demandent de prendre le temps de la réflexion pour une organisation du travail sereine pour tous et toutes. Ils demandent qu'une période (une semaine?) de concertation collective soit identifiée pour ce faire.

2. Le CHSCT spécial STAPS alerte sur les remontées inquiétantes des personnels relatives aux surcharges de travail, au stress, aux réorganisations nécessaires des emplois du temps complexifiés par l'enseignement hybride ou à distance. Les RP du CHSCT spécial STAPS demandent à ce que les modalités de fonctionnement du groupe expert RPS (Risques Psycho-Sociaux) soit portées à la connaissance de l'ensemble du personnel afin qu'il puisse le consulter le cas échéant.
3. Les RP du CHSCT spécial STAPS demandent à ce que les dispositifs pour ventiler les salles soient bien connus des agents et enseignants (fenêtres hautes, ventilation mécanique, apport d'air extérieur ou recyclage, etc.) et que soit clairement identifiés les agents responsables de cette ventilation des locaux.
4. Le RP du CHSCT spécial STAPS demandent que des mesures d'hygiène adaptées à la situation sanitaire soient prises : nettoyage/désinfection des poignées de portes, toilettes etc., présence de gel ou savon, d'essuie-mains jetables etc.
5. Les RP du CHSCT spécial STAPS demandent que les personnels du service des Ressources Humaines STAPS soient soutenus et renforcés afin de ne pas alourdir la charge de travail (dossier de recrutement, mises en paiement des heures dans les délais, etc.)

- Organisation et mise en place fonctionnelle

Nathalie JR : Les mises en place opérationnelles des consignes ont été évolutives depuis le début de la crise. Elles se font en lien avec le service sécurité prévention et la cellule de crise de la Présidence.

- Installation de bornes distributrices de gel hydro alcoolique placées à toutes les entrées de bâtiments.
- Flacons de gel rechargeables à disposition et distribués à l'ensemble des personnels
- Flacons pulvérisateurs de désinfectant du matériel sur demande auprès de Patrick C.
- Signalétique mise en place, stickers au sol, flèches de circulation.
- Jauges des salles et affichage des effectifs liés à la Covid (jauge normale divisée par 2)
- Lingettes à disposition sur demande (notamment pour clavier)
- Installation de parois en plexiglass pour les personnels administratifs qui reçoivent du public et ceux qui en ont fait la demande (ne dispense pas du port du masque).
- Maintien de la fermeture des douches et des vestiaires dans les équipements sportifs.
- Patrick C. devait vérifier auprès de l'entreprise de nettoyage STEM que le nettoyage supplémentaire était bien mis en place. Nathalie JR va refaire le point avec l'entreprise STEM.
- Organisation du travail à distance (*cf point en dessous*)

Patrick C : Des affiches ont été posées pour indiquer les places interdites dans les amphis mais sont régulièrement arrachées. Les places en quinconce et la distanciation ne sont pas toujours respectées. Le port du masque reste obligatoire.

Yann B : Un rappel a été fait aux enseignants mais cela reste parfois difficile d'obliger un ou des étudiants à garder leur distance.

Il porte à la connaissance des membres les avis 3 et 4 qui concernent l'aération et le nettoyage des locaux.

Marianne B insiste sur le fait que l'enseignant ne doit pas faire cours si la distanciation et les consignes sanitaires ne sont pas respectées. Il n'y a pas beaucoup de cours en présentiel, on doit être en mesure de faire respecter les règles.

Nathalie JR : par rapport à l'avis n°3 sur l'aération : un point précis va être rédigé pour indiquer ce qui doit être fait et par qui.

Yann B : Par rapport aux étudiants qui ne respectent pas les distanciations, il s'agit souvent de personnes qui se voient à l'extérieur, de couples notamment. Il y a toujours des personnes qui respectent les consignes et d'autres, des petits groupes, qui ne les respectent pas.

Marianne B : Ceux qui ne suivent pas les consignes pénalisent les autres. C'est de la responsabilité des enseignants qui ne doivent pas, par leur mutisme ou manque d'autorité, cautionner de tels comportements irrespectueux des consignes.

François C : Ce problème va être remonté au bureau de direction. Si les conditions sanitaires ne sont pas respectées, les cours seront annulés.

- Situation à la F2S

François C : Norine Coussot, référente Covid de la F2S, fait le point toutes les semaines et les données sont remontées à la Présidence. Les résultats sont ensuite compilés sur l'ensemble de l'Université.

Malgré la poursuite de certaines pratiques sportives, il n'y a pas plus de contamination à la F2S que dans les autres composantes.

Norine C : En tant que référente Covid, Norine voit beaucoup d'étudiants sans masque et doit rappeler aux enseignants qu'ils doivent faire respecter le port du masque.

Nathalie JR : l'Université met à nouveau à disposition des étudiants 4 masques lavables qui vont être distribués via les responsables de formation.

Le personnel devrait également être rapidement à nouveau doté de 4 masques.

Gaëlle Giraudier : Des masques sont à disposition des étudiants aux secrétariats pédagogiques pour dépanner, en cas d'oubli.

Marianne B rappelle que le port du masque est obligatoire sur tous les sites de l'Université, même à l'extérieur des bâtiments.

5/ Point sur le télétravail des personnels administratifs et techniques de la composante

Nathalie JR rappelle que le travail à distance a été mis en place en urgence en mars/avril dernier et à nouveau depuis le mois de novembre.

Le travail sur la première période de confinement était dégradé pour tout le monde.

Cette période a été plutôt bien vécue.

Le personnel n'était pas toujours équipé.

Les réunions ont été organisées régulièrement à distance.

Les personnes qui ont exprimé leurs souffrances ont été accompagnées.

Le personnel administratif est revenu progressivement travailler en présentiel en mai, juin.

Pour le 2^{ème} confinement, le télétravail est fortement préconisé mais les services publics doivent être maintenus ouverts.

Il est demandé la même efficacité qu'en présentiel.

Nombre de personnes ont fait remonter qu'elles ne souhaitent pas être en travail à distance 5 jours par semaine.

Compte tenu du peu de personnes sur site (notamment l'absence des enseignants, des étudiants) cela a permis de conserver une présence d'environ 50% des personnels administratifs en respectant les consignes sanitaires.

Dans le cas où les étudiants et enseignants seraient amenés à être plus présents, le personnel administratif sur site serait réduit, afin de respecter les consignes.

La mise en place du travail à distance dans le cadre de la crise sanitaire a permis d'avancer sur le télétravail en lien avec la « *Charte relative au télétravail au sein l'Université Paris Saclay* ».

3 réunions ont été organisées depuis le mois de septembre avec les chefs de services pour échanger sur ce sujet.

Le choix a été fait de ne pas mettre en place de jours flottants dans un premier temps.

Il a été instauré 1 jour par semaine (le mardi) où personne n'est en télétravail afin de pouvoir réunir les équipes. Ce jour non télétravaillable n'est pas appliqué actuellement afin de faire en sorte aujourd'hui qu'il n'y ait pas plus d'une personne par bureau.

Les dossiers de demandes de télétravail complets et signés ont été transmis à la DRH après un travail dans la concertation et l'échange.

La date de lancement du télétravail pérenne et institutionnel était prévue le 2 novembre 2020.

Une fois le télétravail réellement mis en place, un bilan sera fait avec la possibilité de revenir en arrière si besoin.

Aujourd'hui, tous les agents administratifs sont équipés du matériel leur permettant de télétravailler.

Sophie M : certains personnels ne vivent pas forcément bien cette situation. Elle demande que soit voté l'avis n° 2.

Martine B : Le groupe Risques Psychosociaux (RPS) « expert » fonctionne comme en temps normal mais en distanciel. Une plaquette d'information mise à jour en juillet 2020 a été distribuée à tous les personnels.

Elle sera annexée au CR de ce CHSCT spécial.

François C propose que le document « Propositions d'Avis des personnels du CHSCT spécial STAPS 17 novembre 2020 » fasse l'objet d'un vote lors du prochain CHSCT pour laisser un temps de lecture.

Yann B insiste sur la nécessité de le mettre au vote aujourd'hui.

Par tchat, Gaëlle G. est d'avis que certains points précisés au moins au niveau administratif et les conditions spécifiques répondant aux exigences sanitaires actuelles semblent déjà en place.

Certains points de l'avis (les points 2, 3 et 4) ayant été discutés, voire éclaircis en séance, les 3 représentants du personnel présents, votent : Les 5 points annexés au CR de ce CHSCT spécial, sont adoptés à l'unanimité.

6/ Questions diverses

Nathalie JR : Retour sur les dysfonctionnements qui avaient été remontés lors du CHSCT du 6 mars 2020. L'ensemble des points ont été réglés hormis le problème de fermeture des fenêtres du bâtiment 470 (produits vétérinaires sous clé au 331, tableau électrique changé dans le bureau des doctorants au 335, ...).

Le document unique a été mis à jour. 3 points majeurs restent à améliorer :

- le travail isolé au CSU
- la formation extincteur à prévoir
- un seul agent pour les manutentions

Jauge maximale des salles :

Nathalie JR a demandé à Patrick C. que les affichages des capacités maximales des salles de cours soient mis à jour et que le mobilier correspondant soit rétabli.

Il est rappelé que le matériel ne doit pas être déplacé d'une salle à l'autre et que la jauge doit être respectée. Une information va être refaite sur ce point.

Nathalie JR a demandé à Patrick C de faire tous les mois un point avec les agents logistiques pour que le matériel / l'aménagement correspondant soit en place.

La séance est levée à 10h45

Le Président du CHSCT spécial STAPS
François Cottin



La secrétaire du CHSCT spécial STAPS
Sophie Michel

A black ink signature of Sophie Michel is written over a printed stamp. The stamp text reads: "Université Paris-Saclay", "Directrice Générale des Services", and "pour la Faculté des Sciences du Sport".

La secrétaire administrative du CHSCT spécial STAPS
Nathalie JACOB-RIGHINI

A black ink signature of Nathalie Jacob-Righini is written over a printed stamp. The stamp text reads: "Université Paris-Saclay", "Directrice Générale des Services", and "pour la Faculté des Sciences du Sport".